

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES

Quimper, le 31 Octobre 1903.



M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Folgoat

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par un laïque Séculier aisé

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. Un seul

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Quarante neuf

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucun

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. A M. Guirin commerçant à Lorient

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par la rétribution scolaire, la charité de St-Jacq. Le maître d'école est un prêtre.

Paroisse de Folgoat

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. Par des laïques

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Deux

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. 42 et 10 enfants très jeunes non inscrits

Et combien de pensionnaires ?

R. Aucun

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. A la société civile de Quimper

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. Par la rétribution scolaire et la charité de St-Jacq.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. _____

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. Oui

Quel en est le nombre ?

R. Deux

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. Filles du St-Esprit

Veuillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Evêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,
Evêque de Quimper & de Léon.